

	Filtre à air colmaté*1 Compresseur défectueux	suffisante, faire vérifier la tension d'arrivée de la maison et par la suite contacter le fournisseur d'électricité. Nettoyer puis remplacer le filtre si besoin. Faire réparer ou remplacer le compresseur par un technicien qualifié.
Les compresseurs fonctionnent par intermittence (rare)	Protection thermique déclenchée*1	Penser à protéger l'installation du soleil. Vérifier si l'alimentation en air est bloquée, (par des plantes, par exemple) nettoyer si nécessaire. Filtre à air colmaté, nettoyer ou le remplacer si nécessaire. Remplacer le tuyau bloqué ou déformé, ou éliminer l'obstruction.
Le système de recirculation des boues ne fonctionne pas	Dysfonctionnement du compresseur Tuyau d'aspiration obstrué	Voir rubriques dysfonctionnement du compresseur Faire nettoyer par un technicien qualifié.
Le niveau d'eau dans la station dépasse le fil d'eau de sortie. (Le bas du tuyau de sortie)	Système d'infiltration dans le sol ou évacuation bloquée.*2 Surcharge de la station par l'eau de ruissellement ou orage.*2	Contacteur l'installateur pour corriger la défaillance du système de rejet. Vérifier le réseau de l'eau de pluie. L'eau de pluie ne doit pas entrer dans le système par un quelconque moyen.
La station dégage des odeurs nauséabondes (rares)	Déséquilibre de la flore bactérienne par l'introduction de produits nuisibles à leur promulgation.*2 (Voir Page 15) Oxygénation insuffisante*1 Surcharge hydraulique ou organique*2	Si les odeurs persistent pendant 48 heures ou plus, faire vidanger la station après avoir identifié la source de produits nuisibles afin d'éviter une nouvelle contamination, puis remplacer par de l'eau claire. Vérifier le bon fonctionnement du compresseur et diffuseur et faire appel à un technicien qualifié si besoin. Vérifier les charges réelles et capacités de traitement préconisées du dispositif installé. Réduire l'écoulement d'eau et/ou la charge organique entrante.

*1 : Dans ces cas ci-dessous, le Service Après Ventes BioKlar® Ltd. va vérifier d'abord si les procédures raisonnables de dépannage par le propriétaire sur place ont été suivies, afin de confirmer si une intervention de Technicien en urgence est nécessaire, ou si celle-ci peut attendre le prochain entretien programmé.

*2 : Dans ces cas ci-dessous, le Service Après-Vente BioKlar® Ltd. va établir un devis pour son intervention si besoin.